

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	23	23 + 3 pouvoirs

Date de convocation
15 avril 2026
Date de publication
29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : Rui-Manuel ABRANTES, Michel AUBRY, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Anthony CARRE, Anita DANGIN, Serkan DANISKAN, Kévin DE AMARAL, Marie-José DECHANET, Simone DEVAUX, Carine ERARD, Claudine ERARD, Nadine HERRERO, Pierre Frédéric MAITRE, Vincenzo NATELLA, Hugo PINTO, Régis RENARD, Véronique ROUSSEL, Eric SLANGEN, Virginie VAIRELLES, Denis VERGEOT, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.

Absente : Carmen MONNE.

Représentés : Marie-Christine JANISEK pouvoir donné à Simone DEVAUX, Emmanuel PROVIN pouvoir donné à Denis VERGEOT, Jean-Baptiste SCHREINER pouvoir donné à Evelyne BOCQUET.

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 02_28042026

N°02 : ACQUISITION D'UN IMMEUBLE BOULEVARD DU 14 JUILLET

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE

Le rapporteur informe le conseil municipal de la possibilité pour la commune de se porter acquéreur de l'immeuble sis 7 et 7 bis Boulevard du 14 Juillet. Cet ensemble composé des parcelles AK 36, 37, 369 et 439 d'une superficie totale d'environ 1 200 m² comporte une maison d'habitation de 140 m² en bon état et d'un terrain de plus de 1 000 m². Ce bien, situé à proximité immédiate d'une école et du centre-ville commerçant et composé d'une surface suffisante pour réaliser un parking représente une opportunité intéressante pour la commune.

Après échanges avec l'agence immobilière en charge de sa vente, il est possible de se porter acquéreur au prix de 160 000 € (frais d'agence inclus).

Au regard de l'opportunité que ce bien représente pour la commune, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité,
Par 25 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Maitre) :

- **DECIDE D'ACQUERIR** l'ensemble immobilier sis 7 et 7 Bis Boulevard du 14 Juillet à Bar-sur-Aube, composé d'une maison d'habitation d'environ 140 m² sur un terrain d'environ 1 200 m² (parcelles AK 36, 37, 369 et 439) au prix de 160 000 € (frais d'agence inclus),
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, au son représentant, à signer l'acte de vente correspondant ainsi que l'ensemble des pièces s'y rapportant.

Yervants